

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

SECRET N° 93-283 du 16 JUN 1993 /MFR A. DGFP. DCCA. SAV.

portant inscription au tableau d'avancement  
des années 1985 et 1987 de Monsieur BITSINDOU  
François, Administrateur Planificateur de  
l'Education de 5° échelon, des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des services so-  
ciaux Administratifs et Economiques de  
l'Enseignement.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

R E S U M E :

(/u la constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/75 du 5 Décembre 1992, portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°74/364 du 30 Septembre 1974, modifiant le  
tableau hiérarchique des cadres Administratifs et Economiques de la caté-  
gorie A, hiérarchie I de l'Enseignement ;

(/u le décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962, fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglant  
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant organisation  
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°05/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-  
sions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage  
des effets financiers des avancements et des révisions des situations  
administratives ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1988, fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire  
d'Avancement réunie à Brazzaville, en date du 10 Novembre 1988 ;

D E R R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur BITSINDOU François, Administrateur Planificateur de l'Education de 5° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Economiques de l'Enseignement, en service à Brazzaville est inscrit au ~~titre~~ titre des années ci-après aux échelons supérieurs de sa catégorie à deux (2) ans comme suit :

ANNEE 1985.

POUR LE 6° ~~ESCHELON~~

ANNEE 1987.

POUR LE 7° ECHELON

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. <

Brazzaville, le 16 JUIN 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

  
Jean Prosper KOYO.-

  
Claude Antoine DA COSTA.-

COPIES :

- JORC ..... 1
- DGEF.DGCA ..... 1
- D. G. B. .... 3
- D.G.C.F. .... 2
- MEM.CAB ..... 2
- DPAI.SP ..... 3
- DRE ..... 1
- DGET.BST ..... 1
- DOSSIER ..... 2
- SGG.BC ..... 3
- INTERESSE ..... 1.-

